

2016_CT2_233

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Demande de subventions - Rénovation et extension de la déchèterie d'Aix-en-Provence - Ajustement du montant de l'opération et du plan de financement

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai(en)t Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_233-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets/Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 12 octobre 2016

06_3_04

■ **Demande de subventions – Rénovation et extension de la déchèterie d'Aix-en-Provence – Ajustement du montant de l'opération et du plan de financement**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

(Faint signature or stamp)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_233-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

M é t r o p o l e d ' A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Cadre de vie, Traitement des déchets, Eau et Assainissement

■ Séance du 17 octobre 2016



■ Demande de subventions – Rénovation et extension de la déchèterie d'Aix-en-Provence – Ajustement du montant de l'opération et du plan de financement

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant pour décision :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Par délibération du 16 mai 2013, La Communauté du Pays d'Aix actait du programme des travaux d'aménagement et d'extension de la déchèterie de la Parade à Aix-en-Provence, aujourd'hui saturée, vieillissante et qui n'est plus adaptée au regard de la fréquentation rencontrée et de la réglementation en vigueur, en particulier en matière de sécurité.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_233-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Par délibération du 26 novembre 2015, la Communauté du Pays d'Aix présentait un plan de financement et sollicitait une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de la Région Paca et de l'Ademe pour un montant de travaux estimé à 900 000 €HT.

Fin 2015, l'estimation a été ajustée à 975.000 €HT en intégrant quelques derniers aménagements complémentaires.

Compte tenu de l'enveloppe estimative initiale, la Communauté du Pays d'Aix a lancé fin 2015, une procédure adaptée allotie en 4 lots pour la réalisation des travaux à venir. Suite à cette consultation, le montant contractuel global pour la réalisation des travaux est de 1 028 394,97 €HT.

Compte tenu de l'écart significatif entre l'estimation initiale et le montant contractuel pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la déchèterie d'Aix-en-Provence, il convient de délibérer à nouveau pour solliciter les partenaires institutionnels sur la base d'un montant de programme de travaux et d'un plan de financement prévisionnel réajustés et présentés ci-après.

Ce réajustement de programme a été décidé par la Conseil de Territoire du 12 octobre 2016.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 028 394,97 €HT.

Le Plan de financement prévisionnel ajusté de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental 13 Dispositif « Aides aux Communes »	46,7 %	479 876 euros
ADEME	23,3 %	240 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence – CT2	30%	308 519 euros
TOTAL	100 %	1 028 395 euros

En accord avec le Conseil Départemental le dossier de demande de subvention déposé fin 2015 sous le numéro AC-005783 a été mis à jour de ces éléments. De la même manière le CD13 a été informé que compte tenu du planning institutionnel, les travaux de requalification ont commencé avant le passage de cette délibération en Bureau de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° 2014_A242 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 11 décembre 2014 créant l'Autorisation de Programme n° DI173AP relative à l'opération Extension Rénovation Déchèteries ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_233- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

- La délibération initiale de demande de subvention n°2015_B639 du Bureau communautaire de la CPA en date du 26 novembre 2015 ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération en date du 12 octobre 2016 du Conseil de Territoire ajustant le montant définitif du programme;

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Pour la réalisation de l'opération rénovation et extension de la déchèterie d'Aix-en-Provence, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent sur la base du montant du programme de travaux et du plan de financement réajustés.

Article 2 :

La recette correspondante est inscrite au Budget Annexe SPED – CT2 « Service Prévention Élimination des Déchets » de la Métropole Aix Marseille Provence, section d'investissement – Nature 1323 – Fonction 7213

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et déchets

Roland MOUREN

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_233- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Demande de subventions - Rénovation et extension de la déchèterie d'Aix-en-Provence - Ajustement du montant de l'opération et du plan de financement

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **19 OCT. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_233-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016